Informations de base

2002/2146(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Recherche et développement technologique (RDT): activités de l'Union. Rapport annuel 2001 **Subject** 3.50.01 Politique et espace européen de la recherche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PIÉTRASANTA Yves (V /ALE)	04/06/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	DYBKJÆR Lone (ELDR)	10/07/2002

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Recherche et innovation	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/02/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0756	Résumé
01/07/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/12/2002	Vote en commission		
03/12/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0428/2002	
17/12/2002	Décision du Parlement	T5-0606/2002	Résumé
17/12/2002	Fin de la procédure au Parlement		
05/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2146(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/16359

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0428/2002	03/12/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0606/2002 JO C 031 05.02.2004, p. 0030-0096 E	17/12/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0756	22/02/2002	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	COM(2002)0306	02/09/2002	Résumé

Recherche et développement technologique (RDT): activités de l'Union. Rapport annuel 2001

2002/2146(COS) - 17/12/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Yves PIETRASANTA (Verts/ALE, F), le Parlement européen constate que le programme-cadre a contribué efficacement au développement de l'Union européenne notamment en adaptant, à mi-parcours, le 5e PCRD au nouveau concept de l'espace européen de recherche et de la valeur ajoutée européenne. Le Parlement insiste pour que la Commission fasse tout pour faciliter les procédures du 6e PCRD, sans oublier les PME et demande la création de procédures simplifiées pour des participants "non instituts de recherche" tels que les associations ou les collectivités locales, pour construire une recherche plus proche du citoyen. Le Parlement demande à la Commission européenne : - de donner des informations concernant la cartographie d'excellence scientifique en Europe, - de transmettre ses rapports sur le benchmarking en recherche en même temps que ses rapports annuels sur la politique de recherche, - de structurer la gestion du 6e PCRD de façon plus transparente et plus simple, avec moins de comités de gestion et de consultation, - de faire usage de la synergie entre le 6e PCRD et le MEDA, ainsi qu'avec les diverses conventions qui lient l'UE et les pays tiers, - de simplifier et de rendre plus lisible les procédures consultatives. Le Parlement rappelle le rôle significatif du CCR dans le sixième programme-cadre et souligne à ce titre la nécessité de renforcer les relations de travail entre le Parlement européen et le CCR. Il souligne l'importance des activités du CCR pour la sécurité du citoyen, la protection de l'environnement, de la santé ou encore pour la protection contre la fraude et en particulier celles liées au développement des méthodes alternatives aux tests sur les animaux, à la sûreté et à la qualité de l'alimentation, au suivi des réseaux d'excellence et des projets intégrés. Il tient à souligner qu'en général, toutefois, une représentation accrue des femmes est nécessaire mais qu'elle est loin d'être suffisante et insiste donc sur la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans la recherche et développement technologique. Le Parlement souhaite que l'objectif de participation des femmes ainsi que des bourses qui leur sont accordées dans le 6e PCRD soit de 50% et demande à être informé régulièrement sur ces questions.

Recherche et développement technologique (RDT): activités de l'Union. Rapport annuel 2001

2002/2146(COS) - 22/02/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2001 sur les activités menées par la Communauté en matière de recherche et de développement technologique. CONTENU : le rapport annuel 2001 couvre une période charnière au cours de laquelle deux initiatives majeures au plan politique ont été lancées : la réflexion en vue de l'établissement de l'Espace européen de la recherche et la préparation du nouveau programme-cadre de RDT 2002-2006. Par ailleurs, le 5ème programme-cadre de RDT a atteint au cours de l'année 2000 son rythme de croisière. Dans sa communication "Vers un espace européen de la recherche", la Commission a dressé un constat alarmant du retard croissant en matière de recherche et développement qu'accuse l'Union européenne face à ses principaux concurrents. Avec l'appui des Chefs d'État et de gouvernement, elle a consulté les acteurs institutionnels, industriels et scientifiques sur une série d'orientations qui visent à dynamiser la recherche européenne en décloisonnant et en intégrant de façon plus cohérente les actions aux plans régional, national et européen afin notamment d'utiliser plus efficacement les ressources disponibles. Les délibérations du Parlement européen, du Conseil et des autres institutions, ainsi que les opinions exprimées par la communauté scientifique et le secteur industriel, sont venues en soutien de l'analyse de la situation et des orientations proposées par la Commission. Le rapport note que L'Espace européen de la recherche a d'ores et déjà trouvé un début de concrétisation dans les travaux en cours qui portent sur la création d'un brevet communautaire, l'étalonnage des performances des politiques nationales de recherche et d'innovation, la cartographie de l'excellence scientifique en Europe, la mise en réseau des programmes nationaux de recherche, l'évaluation de la situation de la mobilité des chercheurs en Europe et l'identification des obstacles à cette mobilité. La mise en oeuvre du 5ème programme-cadre de RDT a été marquée en 2000 par l'adaptation des programmes de travail aux objectifs de réalisation de l'Espace européen de la recherche, notamment en renforçant les actions concertées et les réseaux thématiques. S'appuyant sur une progression significative du montant total des contrats signés (près de 3,9 milliards EUR), l'impact des actions communautaires de recherche devient patent au sein de l'UE et les relations avec les pays associés et les autres partenaires progressent. Au sein des programmes thématiques, la contribution communautaire moyenne aux actions à frais partagés s'établit à environ 1.300.000 EUR par projet. La participation des PME progresse de manière significative et la présence des femmes évolue favorablement à tous les niveaux de la recherche. L'année 2000 a également été marquée par la préparation du programme-cadre de RDT pour la période 2002-2006. Dans sa communication adoptée en octobre 2000, la Commission a identifié les nouvelles formes que pourraient prendre les actions communautaires de soutien de la recherche. Ainsi, la proposition de prochain programme cadre devrait se fonder sur trois grands principes : - concentrer les moyens sur un nombre restreint de domaines thématiques, - mettre en oeuvre de nouveaux instruments d'intervention, - simplifier la gestion en allégeant les procédures administratives. Le processus décisionnel en vue de l'adoption du nouveau programme cadre devrait franchir des étapes importantes en 2001 avec la formulation de l'avis du Parlement européen en première lecture et l'adoption de la position commune du Conseil des ministres. En parallèle, ces débats se nourriront des réflexions stimulées par une série de documents traitant des nombreux aspects spécifiques de la stratégie de réalisation de l'Espace européen de la recherche : dialogue entre science et société, les infrastructures et les ressources humaines, les dimensions internationale et régionale. Un rôle important sera joué par l'instance consultative pour la recherche récemment créée (EURAB) qui accompagnera les efforts en vue d'un développement cohérent et efficace de la politique européenne de la recherche.

Recherche et développement technologique (RDT): activités de l'Union. Rapport annuel 2001

2002/2146(COS) - 02/09/2002 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF : rapport annuel du Centre commun de recherche (CCR). CONTENU : l'année 2001 a marqué le début d'une période de profonds changements pour le CCR, avec une approche davantage orientée vers les clients, le regroupement et le recentrage de ses activités, une collaboration accrue avec les États membres, l'ouverture et la mise en place de réseaux avec d'autres organisations, et le suivi et l'étalonnage de sa qualité scientifique. Le CCR a apporté un soutien scientifique pour l'application de la législation communautaire existante et des nouvelles lois et a également fourni des prestations à des organisations des États membres. Le CCR a également été représenté au sein de groupes de travail et de comités techniques internationaux, dont 11 comités ISO, 14 comités CEN et 4 groupes de travail de l'OCDE. Le CCR a concentré ses activités dans trois domaines clés: l'alimentation, les produits chimiques et la santé; l'environnement et le développement durable; et la sûreté et les garanties nucléaires. Ces activités ont mis en évidence les compétences du CCR en matière de prospection technique, de matériaux et mesures de référence, de sécurité publique et de lutte contre la fraude. Le CCR soutiendra un système européen de référence pour la science et la technologie en concentrant ses ressources sur: - le développement de matériaux et de méthodes de référence, de bases de données et de systèmes communs pour l'échange d'informations; - la validation de méthodes dans des domaines essentiels de la politique tels que l'environnement et la sécurité alimentaire. En tant qu'organisation européenne consacrée à la recherche, le CCR devra contribuer à la création d'un Espace européen de la recherche dans la mesure où il peut constituer une plate-forme qui offre une véritable valeur ajoutée communautaire grâce au travail en réseau et à la collaboration scientifique. Les propositions pour le 6ème programme cadre reconnaissent la contribution que le CCR peut apporter à la formation intégrée à la recherche. Ses installations devraient être utilisées afin de faciliter l'accès des jeunes chercheurs et d'organiser des échanges réguliers de chercheurs entre les États membres et les pays candidats dans une perspective scientifique multidisciplinaire.